



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} février 2019

Les résultats du test de résistance 2018 publiés par la BCE montrent une amélioration de l'assise en capital des banques importantes de la zone euro

- Les banques placées sous la supervision directe de la BCE affichent une meilleure assise en capital avec des coussins plus élevés qu'en 2016
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 (CET1) moyen au terme du scénario adverse s'établit, pour les 87 banques dans leur ensemble, à 10,1 %, en hausse par rapport aux 8,8 % enregistrés en 2016
- Pour les 54 banques de taille moyenne non couvertes par le test de résistance de l'ABE, le CET1 moyen au terme du scénario adverse ressort à 11,8 %, après 8,5 % en 2016

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour les résultats agrégés du test de résistance 2018 pour l'ensemble des banques participantes qu'elle supervise.

Les 87 banques couvertes dans le rapport comprennent 33 banques de la zone euro qui ont participé au test de résistance à l'échelle de l'UE coordonné par l'Autorité bancaire européenne (ABE). La BCE a mené des tests de résistance supplémentaires pour 54 établissements importants placés sous sa supervision directe et qui n'ont pas participé au test de résistance de l'ABE. Le rapport agrégé publié ce jour regroupe les deux ensembles de résultats. La date de référence pour le test de résistance 2018 est le 31 décembre 2017.

Les résultats montrent que les 87 banques placées sous la supervision directe de la BCE ont présenté une plus grande résilience aux chocs financiers au cours des deux dernières années. En dépit d'un scénario adverse plus sévère que lors de l'exercice 2016, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) moyen des 87 banques s'élève, au terme d'une période de tensions de trois ans, à 10,1 %, en hausse après 8,8 % il y a deux ans. Le ratio CET1 est un indicateur essentiel de la solidité financière des banques.

S'agissant des 54 banques de taille moyenne testées uniquement par la BCE, les résultats montrent une meilleure capitalisation, donc une plus grande capacité à absorber les chocs financiers. En plus de l'échantillon de 33 banques ayant participé au test de l'ABE, qui couvre 70 % environ des actifs bancaires de

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

la zone euro, ces banques représentent 9 % supplémentaires des actifs bancaires de la zone euro.

Grâce à l'accumulation continue de capital au cours des dernières années, ces 54 banques affichaient également une assise en capital plus robuste au début du test de résistance, le ratio CET1 moyen étant de 16,9 %, en hausse après 14,7 % en 2016.

En outre, à l'issue du test de résistance, les 54 banques présentaient des coussins de fonds propres plus élevés qu'il y a deux ans. En dépit d'un scénario adverse plus sévère, leur ratio CET1 moyen s'élevait néanmoins à 11,8 % à la fin du test, contre 8,5 % en 2016. La diminution agrégée de 5,1 points de pourcentage des fonds propres dans le scénario adverse est également inférieure aux 6,2 points de pourcentage constatés il y a deux ans.

Par rapport aux 33 banques ayant participé aux tests de l'ABE, les banques de taille moyenne enregistrent une plus forte diminution du ratio CET1 (5,1 points de pourcentage contre 3,8 points de pourcentage). Cette évolution résulte principalement d'une diminution des revenus issus du produit net d'intérêts ainsi que des opérations de marché dans le cadre du scénario adverse.

Les 54 banques de taille moyenne incluent également plusieurs banques publiques de développement, qui tendent à afficher des marges d'intérêts faibles en raison d'une moindre prise de risques.

En dépit d'une résilience globalement accrue parmi les banques de taille moyenne, il reste toutefois des défis à relever pour les banques de la zone euro et la BCE suivra les travaux en cours relatifs aux modèles d'activité et aux problèmes hérités du passé.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Uta Harnischfeger](#), au : +49 69 1344 6321, ou à [Esther Tejedor](#), tél. : +49 69 1344 95596.

Notes :

Pour faciliter les comparaisons, l'ensemble des ratios CET1 mentionnés sont des ratios cibles (*fully loaded*), qui traduisent l'hypothèse que les banques satisfont déjà à l'ensemble des exigences de fonds propres réglementaires prévoyant des dispositifs transitoires.

L'échantillon des 54 banques de taille moyenne ayant participé uniquement au test de la BCE en 2018 n'est pas exactement le même que celui de 2016.

L'ABE a coordonné le test de résistance à l'échelle de l'UE pour 48 banques, 33 d'entre elles étant supervisées par la BCE. [L'ABE a publié les résultats de son test de résistance](#) le 2 novembre.

La BCE a appliqué dans une large mesure la même méthodologie que l'ABE pour l'exercice de test de résistance des 54 banques de taille moyenne. Certaines banques importantes placées sous la supervision directe de la BCE n'ont participé à aucun des deux tests, essentiellement parce que ce sont des filiales de banques déjà couvertes par l'exercice de test de l'ABE ou en processus de fusion ou de restructuration.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 1^{er} février 2019

Les résultats du test de résistance 2018 publiés par la BCE montrent une amélioration de l'assise en capital des banques importantes de la zone euro

Comme les années précédentes, le test de résistance n'est pas un exercice sanctionné par une réussite ou un échec. Il aide cependant l'autorité de surveillance à déterminer les fonds propres au titre du pilier 2 dans le cadre de son processus annuel de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process – SREP*). Les autorités prudentielles demandent aux banques d'accroître leurs fonds propres au titre du pilier 2 en tant que coussins de fonds propres prudentiels au-delà des exigences juridiques relatives au montant minimal du capital. Le pilier 2 est défini en tenant compte des caractéristiques des différentes banques, comme leur modèle d'activité, leur structure de gouvernance et leur cadre de gestion des risques. La BCE finalise actuellement les décisions SREP 2018 concernant les banques qu'elle supervise directement.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France